



Accusé de réception en préfecture  
02B-24200354-20210719-CONS-AG-21-103-DE  
Date de télétransmission : 29/07/2021  
Date de réception préfecture : 29/07/2021

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 19 juillet 2021*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Accord-cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire – Marché n°21003DT LOT N° 7 Matériaux de construction – Infuctueux**

**PRESENTS :** ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

|                           |   |                            |
|---------------------------|---|----------------------------|
| DE CASALTA Jean-Sébastien | à | SALGE Héléne               |
| LOMBARDO Florence         | à | GIAMARCHI Marie-Dominique  |
| MORGANTI Julien           | à | GIAMARCHI Marie-Dominique  |
| MALAFRONTA Christine      | à | BERTOLUCCI Marie-Christine |
| POLISINI Ivana            | à | LACAVE Mattea              |
| ZUCCARELLI Jean           | à | SALGE Héléne               |

**ABSENTS :** BATESTI Gilles, BIAGGINI Jean-Jacques, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, VESPERINI Françoise.

**QUORUM : 14**

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

**OBJET : Accord-cadre de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire – Marché n°21003DT LOT N° 7 Matériaux de construction – Infructueux**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 19 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Avril 2019 et son article R2122-2 ;

Considérant le besoin à caractère récurrent de ce type de fournitures ;

Considérant la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution dudit marché ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'attribution en commission d'appel d'offres du 13 juillet 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 13 juillet 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil Communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE  
(A l'unanimité)**

De la décision de la commission d'appel d'offres de déclarer le lot n°3 du marché 21003DT comme infructueux et d'autoriser le recours à un marché négocié tel que prévu par le Code de la Commande Publique ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification***